

La section régionale de la CGT PJJ à vue le jour début 2006 et s'est rapidement organisée afin d'offrir des réponses aux tracasseries quotidiennes de chaque agent de la PJJ : *nous sommes de plus en plus nombreux.*

Elle a dorénavant et déjà pris en charge un certain nombre de dossiers : Amiante, Harcèlement moral, CNAS, CHS, Défense des situations particulières vis-à-vis de l'administration, aide à la préparation du congrès national constitutif CGT PJJ.

Amiante : Un courrier du secrétaire général de la CGT PJJ a été adressé au Directeur de la PJJ, au Directeur Régional Nord Pas de Calais et à la Directrice Départementale du Nord et au Président du CHS du Nord **en juin 2006. A ce jour**, aucun d'entre eux n'a jugé utile de répondre et pire de se saisir du dossier. La CGT PJJ Nord Pas de Calais doit prochainement demander un rendez-vous avec notre contact local de l'UGFF afin d'étudier la possibilité d'une prise en charge financière d'une contre-expertise dans les services et établissements concernés.

Harcèlement moral : Dossier **prioritaire** national et bien sûr régional. Depuis quelques mois maintenant, une collègue est harcelée par son directeur. Depuis la rentrée le directeur a manœuvré de telle sorte que notre collègue a frôlé l'acte définitif. Bien sûr la section régionale et le bureau national ont pris en charge ce dossier afin que cela cesse et que le harceleur soit dénoncé et réponde de ses actes. La CGT PJJ dit **NON** au harcèlement.

Défense des situations particulières : La section régionale CGT PJJ a rappelé la réglementation et a demandé par courrier au Directeur Régional d'intervenir auprès de la Trésorerie Générale du Nord dans les dossiers des collègues, qui sont **abusivement** payés à demi traitement lors de congés maladie ordinaires fractionnés. La seule réponse obtenue à ce jour est : La responsable du service est en congé, donc le traitement de ce dossier attendra son retour. **Et la continuité du service public ! Sans parler de la situation catastrophique dans laquelle se trouve nombre de nos collègues !**

CNAS : (comité national d'action sociale) Là encore un des membres du bureau régional occupe un siège de suppléant. C'est pour nous une instance importante dans l'intérêt des personnels .

CHS : (comité hygiène et sécurité) Là aussi un des membres du bureau régional occupe un siège de titulaire. C'est pour nous une instance très importante dans l'intérêt de tous les personnels.

Congrès : Vous avez tous reçu votre invitation pour le congrès constitutif de la CGT PJJ(21/22 au 23/ 11), nous espérons tous vous y rencontrer. La section régionale contribue activement afin que ce moment soit d'une grande richesse pour tous.

Il faut savoir que la CGT PJJ Nord Pas de Calais **dérange** les habitudes installées entre l'administration et les syndicats présents avant les dernières élections.

Mais la CGT PJJ dit **NON** au copinage et fait le pari de la défense des agents même si pour cela il est fait la vie dure à certains membres du bureau régional.

Sachez que depuis le 22 juin, nous avons demandé au Directeur Régional les moyens de fonctionnement auxquels tout syndicat peut prétendre, à ce jour il n'a pas trouvé le temps de « travailler le dossier ». Comptez sur nous pour ne pas laisser tomber, il y va de notre avenir !

Le pain sec pour les fonctionnaires MAIS une prime de « performance » de plusieurs milliers d'euros pour les directeurs d'administration centrale !!!

Le gouvernement profite du cœur de l'été pour sortir un décret du 11 août 2006 (JO du 12 Août) instituant une prime de performance pour les directeurs.

Une prime au montant non négligeable pouvant s'élever à 20 000 euros correspondant à 20 % de la rémunération brute annuelle et cela dans le contexte de déflation salariale que l'on connaît.

Pour la grande masse des fonctionnaires, rappelons que l'année 2006 se résume en tout et pour tout à 0,5 % d'augmentation de la valeur du point d'indice auquel doit s'ajouter l'attribution d'un point indiciaire au 1^{er} novembre alors que l'inflation est de l'ordre de 2 %.

Le dispositif est à apprécier également au regard des objectifs gouvernementaux visant à développer les rémunérations au mérite en fonction des priorités politiques du moment. Aujourd'hui les directeurs, demain les cadres et les autres personnels, mais sans doute devront-ils se contenter de sommes bien inférieures. Ce système met en cause les garanties du fonctionnaires et l'indépendance de l'administration (principe de neutralité). Les systèmes de primes se succèdent ! il en existe 9 pour les directeurs sans compter la nouvelle prime de performance- alors que dans le même temps la grille de rémunération de la fonction publique ne cesse de s'affaïsser. Ainsi un jeune cadre bac+ 4-5 est-il rémunéré aujourd'hui à 125 % du SMIC.

